

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2017
PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc POTTIER, maire.

Présents : Gabrielle GILBERT, Guy LECOEUR, Nadine LEFÈVRE PROKOP, Éric GAILLARD, Jocelyne AMBROISE, Vincent FERCHAUD à partir du point n° 5, Annie LEMARIÉ, Jean-Marc LEPINEY **adjoints au Maire**, Henriette EUDES, Fabrice PINTHIER, Jackie ZANOVELLO, Micheline SEVESTRE, Florent LUSTIÈRE, Eveline LAYE, Michel PILLET, Josiane LEHARIVEL, Didier JEANNE, Pascale VARIGNON jusqu'au point n° 12, Yvette FRANCILLONNE, Francis BOJANOWITSCH, Marie-Françoise PRADAL, Jocelyne BISSON, Marc BINET **conseillers municipaux**.

Absents représentés : Vincent FERCHAUD par Florent LUSTIÈRE jusqu'au point n° 4, Steve LECHANGEUR par Nadine LEFÈVRE PROKOP, Monique HALUN par Henriette EUDES, Pascale VARIGNON par Jocelyne AMBROISE à partir du point n° 13, Vincent CIVITA par Jocelyne BISSON, Jean-Pierre MARIE par Marc BINET.

Absente : Mélanie JULIEN

Florent LUSTIÈRE est élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2017 est approuvé.

N° 1

COMPTES DE GESTION 2016 : APPROBATION

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budget annexe).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le total des opérations effectuées en 2016 dans les deux comptes de gestion est conforme à celui des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe.

Conformément à l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion pour le budget principal et le budget annexe « transport » dressés par le trésorier pour l'exercice 2016.

N° 2

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : APPROBATION

Au cours de l'année 2016, la ville de Colombelles a enregistré, pour l'ensemble de ses budgets, tant en investissement qu'en fonctionnement, les réalisations suivantes (tous mouvements – réels et d'ordre) :

Section de fonctionnement	Budget ville		Budget annexe "transport"		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	8 528 913,54 €	8 906 723,96 €	19 969,48 €	11 872,55 €	8 548 883,02 €	8 918 596,51 €
Totaux	8 528 913,54 €	8 906 723,96 €	19 969,48 €	11 872,55 €	8 548 883,02 €	8 918 596,51 €
Résultat de l'exercice		377 810,42 €	8 096,93 €			369 713,49 €

Section d'investissement	Budget ville		Budget annexe "transport"		Cumul	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	955 182,92 €	814 323,57 €		19 969,48 €	955 182,92 €	834 293,05 €
Totaux	955 182,92 €	814 323,57 €	0,00 €	19 969,48 €	955 182,92 €	834 293,05 €
Résultat de l'exercice	140 859,35 €			19 969,48 €	120 889,87 €	

Ces réalisations permettent de dégager :

- un excédent de 369 713,49 € en section de fonctionnement (dont 377 810,42 € pour le budget principal de la ville) ;
- un déficit de 120 889,87 € en section d'investissement (dont 140 859,35 € pour le budget principal de la ville).

En l'absence de Monsieur le maire, Mme Gilbert invite le conseil municipal à se prononcer sur les comptes administratifs 2016 de la ville et du budget annexe « transport ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2016 de la ville et du budget annexe « transport »

N° 3

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2016 : APPROBATION

Le conseil municipal est invité à approuver le bilan des opérations foncières et immobilières 2016, qui est annexé au compte administratif 2016, conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégation de service public et codifiée dans l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales.

Pour l'année 2016, ces opérations foncières se sont élevées à un total de :

- Cession d'un terrain BD 288 : 67 800 €
- Acquisition d'un bâtiment BK 443: 100 358,27 €
- Acquisition terrain château d'eau : 1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan des cessions et acquisitions immobilières sur l'année 2016.

N° 4

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2016

Le conseil municipal doit voter les comptes administratifs de l'exercice comptable clos, constater les résultats et décider simultanément, en cas de soldes positifs, de leurs affectations qui doivent couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Etant donné que les résultats d'investissement sont excédentaires, il est proposé de maintenir les résultats de fonctionnement en section de fonctionnement, conformément au tableau suivant :

Budget fonctionnement	Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice antérieur	Solde à fin 2016		
ville	377 810,42 €	584 808,44 €	962 618,86 €		
Transport	-8 096,93 €	8 097,45 €	0,52 €		

Budget investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice antérieur	Solde à fin 2016	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement
ville	-140 859,35 €	1 543 599,53 €	1 402 740,18 €	-323 297,30 €	0,00 €
Transport	19 969,48 €	139 783,00 €	159 752,48 €	0,00 €	0,00 €

Proposition d'affectation du résultat 2016			
Budget	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	Excédent de fonctionnement reporté	Excédent d'investissement reporté
ville	0,00 €	962 618,86 €	1 402 740,18 €
Transport	0,00 €	0,52 €	159 752,48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation des excédents tels que décrits ci-dessus.

N° 5

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2017 & AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS PERCEVANT DES SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 €

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions de subventions pour l'exercice 2017, étudiées par la commission des finances du 14 mars 2017, selon l'annexe IV B1.6 du budget primitif. La répartition des subventions s'établit ainsi :

- subvention d'équilibre pour le budget du CCAS pour 318 000 €,
- subvention pour la coopération décentralisée « Kornaka » pour 40 000 €,
- subvention aux associations pour un montant total de 272 274 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote les propositions de subventions pour l'exercice 2017,**
- **approuve et autorise la signature de l'avenant n°4 à la convention triennale avec le Club Laïque Colombelles Handball,**
- **approuve et d'autorise la signature de la convention annuelle avec le Club Laïque Colombelles.**
- **approuve et autorise la signature de l'avenant n°15 à la convention avec l'association centre socioculturel et sportif Léo Lagrange,**
- **approuve et autorise la signature de l'avenant n°15 à la convention avec le COS de Colombelles.**

N° 6

BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur les projets de budgets primitifs (budget principal, budget annexe « transport ») pour l'exercice 2017, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte :

- **par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Vincent CIVITA, Jocelyne BISSON, Jean-Pierre MARIE, Marc BINET, Annie LEMARIÉ), le budget primitifs 2017 de la ville,**
- **par vingt-quatre voix pour et quatre abstentions (Vincent CIVITA, Jocelyne BISSON, Jean-Pierre MARIE, Marc BINET), le budget annexe « transport »**
 - **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et**
 - **au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,**

comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VILLE	Fonctionnement	8 445 175 €	8 445 175 €
	Investissement	2 372 460 €	2 372 460 €
TRANSPORT	Fonctionnement	0 €	1 €
	Investissement	0 €	159 753 €

N° 7

ADAPTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Considérant les réalisations opérées sur les exercices précédents et l'évolution des dossiers permettant d'affiner les prévisions budgétaires, il y a lieu de procéder au réajustement des autorisations de programme conformément aux tableaux ci-dessous. Cette adaptation a été présentée en commission des finances du 14 mars 2017.

- **Projet Mob'urb**

Projet Mob'urb	Pour mémoire AP votée	Révision de l'exercice	Montant de l'AP	Réalisé au 31/12/2016	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice	
					RAR 2016	Nouveaux crédits 2017
Maîtrise d'œuvre / Travaux	196 678 €	0 €	196 678 €	87 609 €	27 071 €	81 998 €
Total	196 678 €	0 €	196 678 €	87 609 €	27 071 €	81 998 €

Suite à des retards dans la livraison du mobilier urbain, il convient d'inscrire un budget de 109 069 € sur l'année 2017 (dont 27 071€ de restes à réaliser). Le montant total de l'autorisation de programme reste identique.

- **Aménagement du bois**

Aménagement du bois	Pour mémoire AP votée	Révision de l'exercice	Montant de l'AP	Réalisé au 31/12/2016	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice	
					RAR 2016	Nouveaux crédits 2017
Maîtrise d'œuvre / Travaux	295 040 €	-47 723 €	247 317 €	16 029 €	109 288 €	122 000 €
Total	295 040 €	-47 723 €	247 317 €	16 029 €	109 288 €	122 000 €

Suite à l'attribution des marchés, il est nécessaire d'actualiser l'autorisation de programme « aménagement du bois ». Le montant de l'autorisation s'élève désormais à 247 317 €.

- **Grande Halle**

Grandes Halles	Pour mémoire AP votée	Révision de l'exercice	Montant de l'AP	Réalisé au 31/12/2016	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice		
					2017	2018	2019
Subvention		300 000 €	300 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Total	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-quatre voix pour, quatre abstentions (Vincent CIVITA, Jocelyne BISSON, Jean-Pierre MARIE, Marc BINET) approuve les montants des autorisations de programme tels que détaillés dans les tableaux ci-dessus.

N° 8

BUDGET PRIMITIF 2017 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire rappelle que par rapport à l'an dernier, l'évolution du produit fiscal est assurée exclusivement par la progression des seules bases d'imposition.

Il rappelle que, lors du débat d'orientation du 30 janvier 2017, les orientations budgétaires proposées permettent de ne pas augmenter des taux d'imposition pour l'année 2017.

Ainsi, les taux d'imposition 2017 applicables aux contribuables seraient fixés comme suit :

	Taux année 2016	Taux année 2017
Taxe d'habitation	17,45 %	17,45 %
Taxe foncière bâti	26,07 %	26,07 %
Taxe foncière non bâti	72,90 %	72,90 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la reconduction des taux d'imposition de l'année 2016 précités à l'année 2017.

N° 9

LES FOYERS NORMANDS – RÉHABILITATION DE 104 LOGEMENTS : ACCORD GARANTIE D'EMPRUNT C.D.C.

Monsieur le Maire indique que les Foyers Normands sollicitent la garantie communale sur un emprunt qu'ils envisagent de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant la réhabilitation de 104 logements situés rue Salvador Allende, rue de la Cité Libérée et rue Denis Diderot à Colombelles.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristique de la Ligne du Prêt	PAM*	PAM*
Numéro de la ligne du prêt	5 171 986	5 171 987
Montant de la ligne du Prêt	1 664 000 €	280 000
Durée	25 ans	25 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0,25 %	0,6 %

* Le « Prêt Amélioration / Réhabilitation » (PAM) est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux dans les conditions prévues aux articles R.313-23 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, soit 972 000 €, en complément de celle accordée par le Conseil départemental du Calvados.

N° 10

LES FOYERS NORMANDS – RÉAMÉNAGEMENT DE PRETS : RÉITÉRATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS C.D.C.

Monsieur le Maire indique que les Foyers Normands sollicitent la garantie communale sur trois réaménagements de prêts qu'ils envisagent d'effectuer auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

N° avenant	N° ligne de prêt	Opération financée / Montant	Objet du réaménagement	Avant	Après	Pour info – Valeur au 01/12/2016	Durée résiduelle	% de la garantie
58 330	1193756	PLUS Anru Place de l'Hôtel de ville - 2 820 000 €	Changement de date de prélèvement	1 ^{er} juillet	1 ^{er} août			50
58 330	1142731	PLUS Anru Cité Libérée - 4 389 435 €	Changement de date de prélèvement	1 ^{er} septembre	1 ^{er} novembre			50
58 331	0161832	Financement 54/104 Allende - 90 859,61 €	Passage à un indice inflation avec échéance semestrielle	Taux fixe 2,95 % Annuelle	Index inflation +1,3 % semestrielle	1,30 %	5	100
58 332	0420809	Financement 44 logements Aragon - 2 710 086,18 €	Passage à un indice inflation avec échéance semestrielle	Livret A +1,3 %	Index inflation +1,3%	1,30 %	11	20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réitérer la garantie pour le remboursement de chaque prêt réaménagé, initialement contracté par les Foyers Normands auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

N° 11

PERSONNEL COMMUNAL : PRIME ANNUELLE 2017

Chaque année, il appartient au conseil municipal d'arrêter l'indice moyen retenu pour le versement de la prime annuelle. Pour l'année 2017, il s'agit de l'indice moyen majoré 393.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'indice moyen majoré 393 pour le versement de la prime annuelle de 2017.

N° 12

PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les suppressions et créations de postes suivants, dans le cadre des avancements de grade proposés au titre de l'année 2017, approuvées par la C.A.P. du Centre de gestion du Calvados le 28 mars 2017.

AU 1 ^{er} AVRIL 2017			
POSTE A SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
Adjoint territorial du patrimoine	1	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2
AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2017			
A.T.S.E.M principal de 2 ^{ème} classe	1	A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe	1

Suite au départ par voie de mutation d'un agent affecté à la Direction Générale des Services et au recrutement de son remplaçant et compte tenu des besoins du service, il est proposé de transformer un poste du cadre d'emplois des attachés.

AU 1 ^{er} MAI 2017			
POSTE A SUPPRIMER	NOMBRE	POSTE A CREER	NOMBRE
Attaché principal	1	Attaché	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les transformations de postes telles que décrites ci-dessus et la modification du tableau des effectifs.

N° 13

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service urbanisme, aménagement et développement territorial, il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet qui occupera les fonctions de chargé de mission politique de la ville soutien à l'emploi, pour une période maximale de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Mmes Ambroise, Sevestre, Varignon, MM. Pillet, Pinthier) approuve la création d'un poste d'agent contractuel à temps complet pour une période maximale de douze mois. L'agent recruté sera rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade de rédacteur et percevra le régime indemnitaire afférent à son grade.

N° 14

PERSONNEL COMMUNAL - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL VILLE/CCAS : MISE A JOUR DE LA LISTE DES AGENTS

Il convient de procéder à l'actualisation de la liste des agents mis à disposition par la Ville au CCAS de Colombelles suite au rattachement de la halte-garderie à la direction enfance, éducation, jeunesse et sports nouvellement créée.

Par conséquent, le conseil municipal autorise le maire à actualiser la liste du personnel mis à disposition du CCAS de Colombelles.

En outre, il vous est proposé de modifier l'article 3 de la convention du 12 février 2010 afin de préciser que ladite liste sera actualisée au 1^{er} janvier de chaque année par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à actualiser la liste du personnel mis à disposition du C.C.A.S. de Colombelles,
- approuve la modification de l'article 3 de la convention du 12 février 2010 en stipulant que ladite liste sera actualisée au 1^{er} janvier de chaque année par le maire,
- approuve et autorise le maire à signer l'avenant n° 4 à la convention initiale.

N° 15

APPLICATION ALLO MAIRIE – CONVENTION DE PARTENARIAT : APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

L'application Allô Mairie, disponible sur App Store et Google Play, permet aux citoyens de :

- signaler des anomalies (trou dans la chaussée, problème de propreté...)
- suggérer des idées à sa commune
- féliciter les services publics.

Cette application est gratuite pour les citoyens abonnés. La redevance est de 1.800 € HT par an pour la collectivité mais, à titre exceptionnel le prestataire offre à la Ville de Colombelles une gratuité la première année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la société SASU SmartCity Connect.

N° 16

VIDÉO PROTECTION : AUTORISATION DE MISE EN PLACE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (F.I.P.D.)

Dans une démarche globale de prévention des actes d'incivilité ou d'atteintes à la sécurité des personnes et des biens commis sur la voie publique, mais également dans le souci d'assurer la protection des bâtiments communaux, au premier rang desquels la mise en sûreté des établissements scolaire. Monsieur le Maire propose d'installer sur la commune de Colombelles un dispositif de vidéo protection.

Monsieur le Maire précise que la section investissement du BP 2017 soumis au vote du conseil municipal comporte une inscription de crédits à hauteur de 150 000 € pour la vidéo protection. Il indique que la mise en place d'un système de vidéo protection peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Le taux de financement est compris dans une fourchette de 20 à 40% et peut aller jusqu'au taux maximum de 80% pour les établissements scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-six voix pour et deux abstentions (Mmes Lemarié et Francillonne),

- autorise le maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de la Préfecture et à signer tous les documents afférents,

- autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions au titre du FIPD et à signer tous les documents afférents.

Affiché le

Le Maire,

Marc POTTIER